



● ● ● ●
 PORTE DU COL
 DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
 D'ALBERTVILLE
 Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Thomas QUERO-BATTANI.

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Date de la convocation : le 25 janvier 2023.

Date de publication : 6 février 2023 au 6 avril 2023

MARCHE PUBLIC DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RD 1090 (RUE DU SOLU A LA CROIX DU BREUIL) AVENANT N°1 – PART SEEZ

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et R.2194-8,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public concernant la réfection d'eaux pluviales et d'eaux usées, le bouclage d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement sécuritaire de voirie route du col du Petit Saint Bernard est en cours.

Ce marché a été notifié le 19 juillet 2022 pour un montant de 602 131,68 € HT. Il s'agit d'un groupement de commandes avec le SDES pour la partie « enfouissement des réseaux secs ». Ainsi, la part de la Commune de Séez sur ce marché s'élève à un montant de 467 017,46 € HT.

Compte tenu de travaux supplémentaires effectués à la demande de la Commune de Séez et des aléas techniques rencontrés lors du chantier, ces modifications nécessitent la conclusion d'un avenant d'un montant de 33 626,15 € HT, portant ainsi le montant du marché à 500 643,61 € HT.

Le présent avenant concerne la part dont la commune de Séez a la compétence et pour laquelle elle possède la maîtrise d'ouvrage dans le présent marché public.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la réfection d'eaux pluviales et d'eaux usées, le bouclage d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement sécuritaire de voirie route du col du Petit Saint Bernard, tel qu'exposé ci-dessus
- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Mailhé".